



# Rapport d'Activités 2017



# Edito du Président de la Communauté de Communes DRAGA

Mesdames et messieurs, citoyens  
intercommunaux,

Comme chaque année, la CC DRAGA doit éditer un Rapport Annuel afin de rendre compte de son action. Il est difficile, en quelques pages de vous décrire une année de vie d'une collectivité, mais nous avons relater tous les faits importants de l'année écoulée.



Cette année 2017 fut une année charnière pour notre développement. En effet, il a fallu absorber et anticiper toutes les modifications liées à la Loi Notre et à la baisse continue des aides de l'Etat.

Cela ne nous a pas empêché de remplir nos fonctions et de continuer à œuvrer pour la population. Tout d'abord, nous avons commencé par l'inauguration de la maison de la Petite Enfance à Saint Martin d'Ardèche au mois de Janvier, puis par le transfert de la compétence PLUi. Nous avons également renouvelé les contrats de collectes concernant la gestion des déchets ainsi que la Délégation de Services Publics concernant l'Alimentation en eau Potable.

J'en profite pour remercier tous les vice-présidents et techniciens de la Communauté de Communes pour leur implication et leur travail pour améliorer le quotidien de nos citoyens.

Vous trouverez dans les quelques pages de ce document, un condensé de toutes les faits notables de cette année 2017.

N'hésitez pas également à vous rendre régulièrement sur notre site Internet afin de connaître au jour le jour nos activités !

**Jean-Paul Croizier**  
**Président de la CC DRAGA**



[www.ccdraga.fr](http://www.ccdraga.fr)

# Sommaire

<b>Présentation de la CC DRAGA</b>	<b>page 4</b>
<b>Administration Générale</b>	<b>page 6</b>
<b>Développement Territorial</b>	<b>page 10</b>
<b>Tourisme</b>	<b>page 13</b>
<b>Environnement</b>	<b>page 14</b>
<b>Petite Enfance-Enfance-Jeunesse</b>	<b>page 16</b>



## Un territoire, 9 Communes !

La Communauté de Communes Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche (CC DRAGA) est l'association de 9 communes situées, comme son nom l'indique, entre la Vallée du Rhône et la Rivière Ardèche. La Communauté de Communes DRAGA a été créée le 1er Janvier 2004 et compte environ 19 440 habitants, pour une densité de 74, 6 habitants/km<sup>2</sup>, répartis sur 263 km<sup>2</sup>, soit environ 5,5% du département. (chiffres au 1er janvier 2018)

Ce territoire bénéficie d'une localisation exceptionnelle à seulement 15 minutes de Montélimar et à proximité immédiate des grands axes qui desservent la région Auvergne Rhône-Alpes.

### LES COMMUNES MEMBRES

Bidon ( 237 habitants)  
Bourg Saint Andéol ( 7367 habitants)  
Gras ( 636 habitants)  
Larnas (226 habitants)  
Saint Just d'Ardèche (1737 habitants)  
Saint Marcel d'Ardèche ( 2476 habitants)  
Saint Martin d'Ardèche ( 1012 habitants)  
Saint Montan ( 1962 habitants)  
Viviers ( 3787 habitants)



### LES CHAMPS D'ACTIONS DE LA CC DRAGA

La Communauté de Communes DRAGA est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I). Ses règles de fonctionnement sont proches de celles qui sont appliquées dans les communes ; elle exerce les compétences qui lui sont dévolues selon les mêmes principes et avec les mêmes pouvoirs.

#### Ses champs d'actions concernent notamment :

Le développement économique  
L'habitat  
L'environnement  
Le tourisme  
L'aménagement du territoire  
La petite enfance, l'enfance et la jeunesse  
Le PLUi...



## La gouvernance de la CC DRAGA

### LE PRÉSIDENT ET LES VICE-PRÉSIDENTS

Le Président exécute les délibérations du Conseil Communautaire et anime les réunions de Bureau Communautaire. Les Vice-présidents sont chargés de la mise en œuvre des décisions du conseil communautaire dans des domaines particuliers. Le Président de la CC DRAGA est Jean Paul CROIZIER, Maire de la commune de Gras.

Jean François COAT en charge du développement économique et de l'emploi - Adjoint au Maire de Bourg St Andéol  
Roland RIEU en charge de l'environnement et des ordures ménagères- Maire de Saint Montan  
Christian LAVIS en charge de l'urbanisme – Maire de Viviers  
Marc BOULAY en charge du tourisme – Maire de Larnas  
Bernadette DALLARD en charge de la Petite Enfance, Enfance et Jeunesse - Adjointe au Maire de Saint Marcel d'Ardèche  
Pierre Louis RIVIER en charge des finances – Maire de Saint Just d'Ardèche  
Daniel ARCHAMBAULT en charge de l'alimentation en eau potable, du SPANC et des digues – Adjoint au Maire de Saint Martin d'Ardèche  
André VERMOREL en charge des énergies renouvelables, nouvelles technologies et transport à la demande – Maire de Bidon  
Patrick GARCIA en charge de l'habitat - Adjoint au Maire de Bourg Saint Andéol

### LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le bureau est composé du Président et des vice-présidents. Il prépare et exécute les décisions prises par le conseil communautaire.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

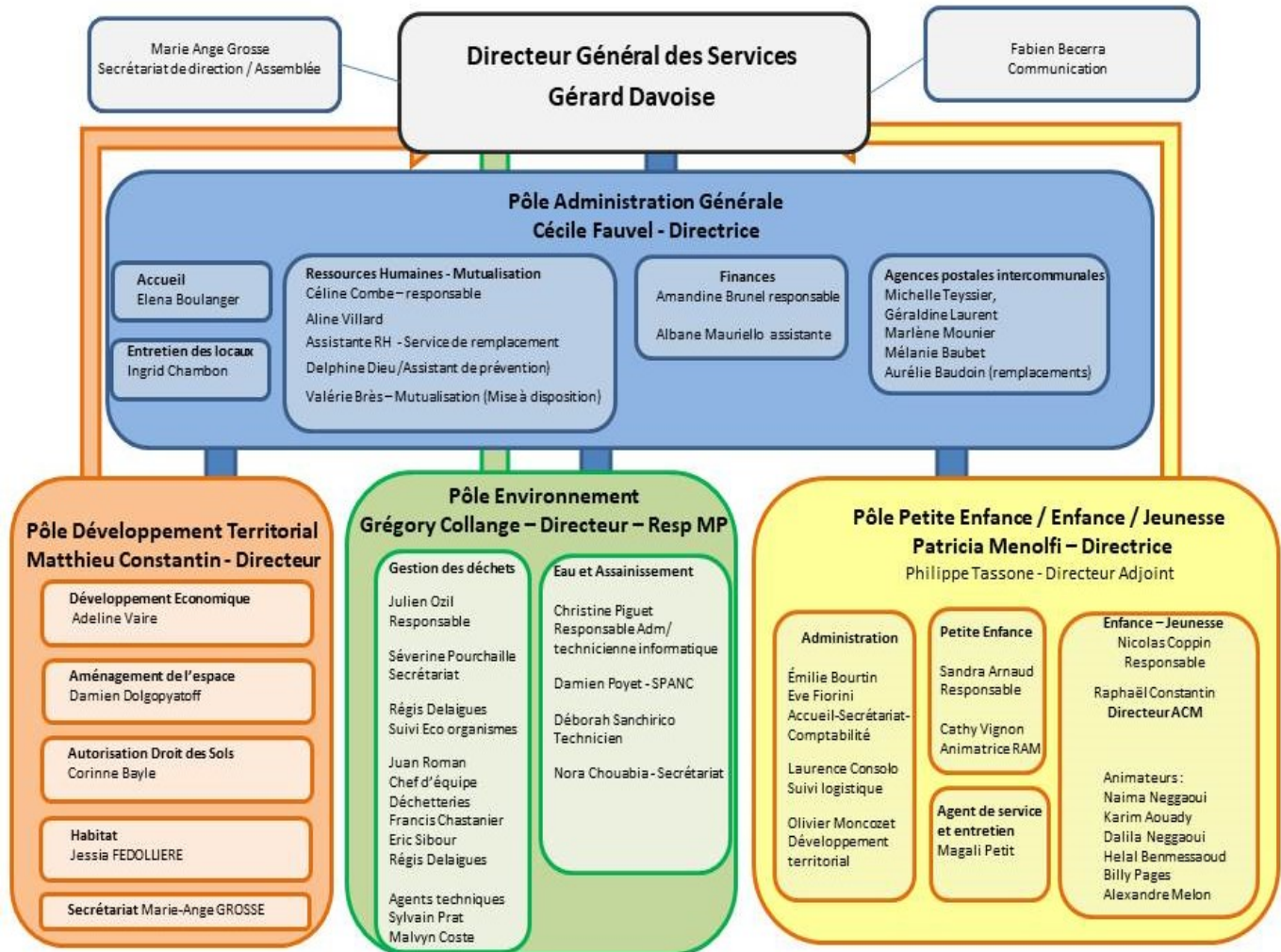
Le Conseil Communautaire définit la politique générale de la communauté. Sous la conduite du Président, il se réunit pour délibérer sur les affaires courantes, les grands projets et voter les budgets. Il est composé de 36 élus issus des 9 conseils municipaux de la CC DRAGA. Il est ouvert au public et se réunit environ tous les mois. Le Conseil Communautaire désigne un président et des vice-présidents qui organisent durant leur mandat le travail des différentes commissions communautaires.

### LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Leurs membres étudient les dossiers en amont afin d'émettre des recommandations pour le Conseil Communautaire. Les commissions sont constituées d'élus de chaque commune et sont au nombre de 13 :

- Commission Aménagement de l'espace
- Commission Appel d'offres
- Commission Communication
- Commission Développement Economique
- Commission Petite Enfance-Enfance-Jeunesse
- Commission Energie et Nouvelles Technologies
- Commission Environnement
- Commission Finances et Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- Commission Habitat
- Commission Membres CIID
- Commission Ressources Humaines et Mutualisation
- Commission Service Public Assainissement Non-Collectif (SPANC) et Politique de l'Eau
- Commission Tourisme

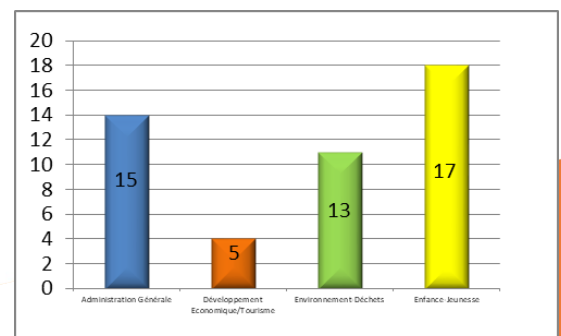
## Organigramme technique de la CC DRAGA



### UNE ORGANISATION PAR POLE DE COMPETENCE

L'organisation des services de la communauté de commune est répartie selon 4 pôles de compétence :

- Administration générale : accueil, finances, ressources humaines, agences postales
- Environnement : déchets, Eau Potable, SPANC, services techniques
- Enfance/jeunesse : petite enfance, accueil de loisirs, actions jeunes
- Développement territorial : développement économique, aménagement de l'espace, politique de l'habitat, tourisme



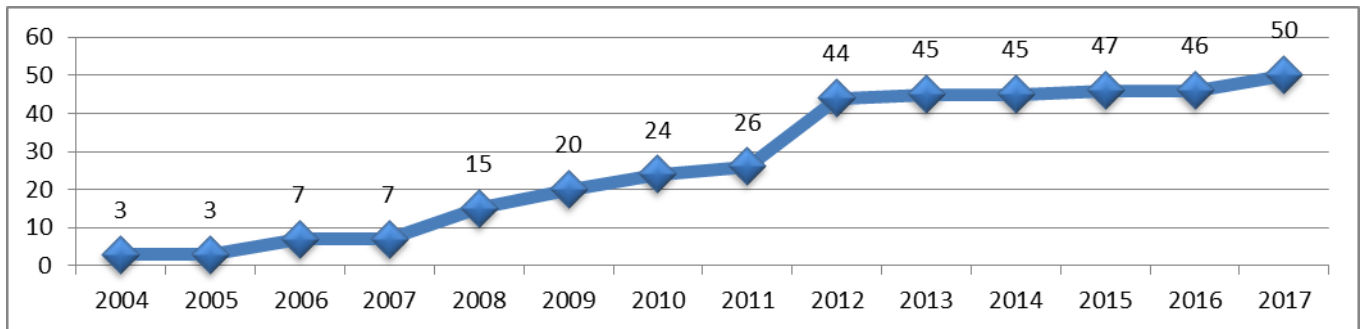
## Présentation Générale de l'effectif permanent

### EVOLUTION DE L'EFFECTIF

L'effectif permanent de la CC DRAGA s'élève à 50 agents au 31 décembre 2017. L'évolution des effectifs entre 2004 et 2016 est étroitement liée aux différents transferts de compétence et choix de mode de gestion intervenus au cours de cette période :

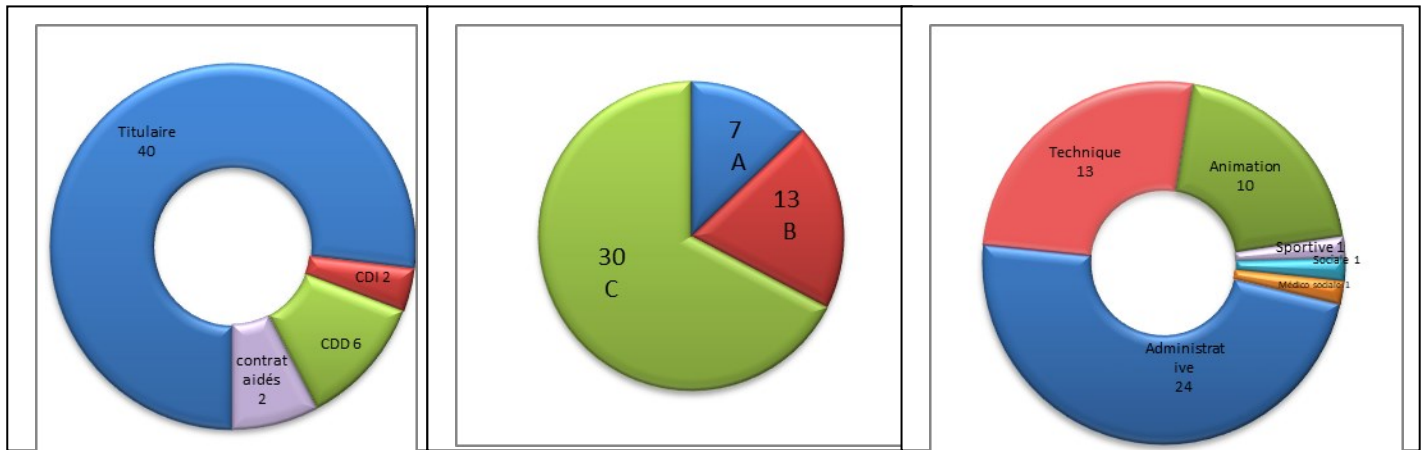
- 2006 : création des agences postales intercommunales
- 2008 : Développement économique, renfort administratif
- 2009 : gestion en régie des déchetteries
- 2011 : Programme local de l'Habitat, SPANC

- 2012 : transfert du personnel enfance-jeunesse
- 2014 : transfert de la compétence Tourisme  
Délégation de la gestion à un EPIC  
Personnel transféré et immédiatement détaché vers l'OTI
- 2015 : Création d'un service commun pour l'instruction des Autorisations des Droits des Sols
- 2016 : Recrutement d'un développeur Économique
- 2017 : Prise de la compétence PLUI, Assainissement et GEMAPI nécessitant le recrutement de 2 agents

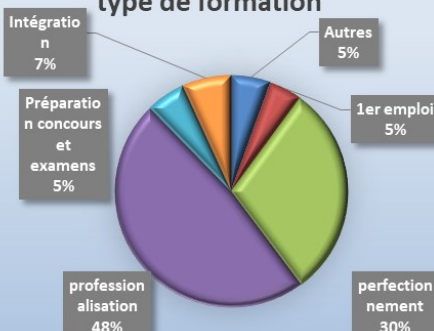


### DE L'EFFECTIF PAR STATUT, CATEGORIE, FILIERE

La grande majorité des agents de la CC DRAGA est titulaire de la fonction publique territoriale. Cela garantit la stabilité des effectifs et des actions engagées.



### Répartition des sessions par type de formation



Au total 219,5 jours de formation ont été suivis par les agents de la CC DRAGA, répartis en 79 sessions et bénéficiant à **38 agents**. Aussi, la communauté de communes organise dans ses locaux des formations ouvertes à ses agents ainsi qu'aux personnels communaux

- Nb de sessions organisées en 2017 : 2
- Nb de jours de formations : 3
- Thématiques : Habilitations électriques, AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux)

## Comptes administratifs 2017

## Budget principal et budgets annexes

Le budget principal se définit par défaut. Il comprend l'ensemble des recettes et des dépenses de la collectivité qui n'ont pas vocation à faire l'objet d'un budget annexe. Le budget principal permet en particulier de gérer toutes les activités relevant des services publics administratifs. Les budgets annexes, distincts du budget principal proprement dit, mais votés par l'assemblée délibérante, doivent être établis pour certains services locaux spécialisés (eau, spanc, zones d'activité...). Ces budgets permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

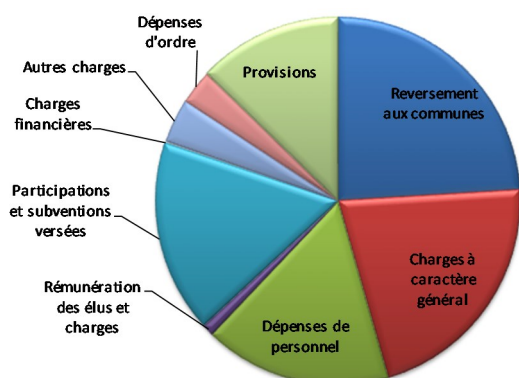
## Budget Principal : Fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement des services, c'est-à-dire toutes celles qui reviennent régulièrement dans l'année et qui se consomment dans l'année. Exemple de dépenses : dépenses de personnel, fournitures et consommation courante (papeterie, carburant, téléphone,...), petit entretien (nettoyage, réparations,...)...Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 11 066 716,97 € en 2017 dont 24% concerne le reversement de fiscalité aux communes membres.

## Les dépenses de fonctionnement : 11 066 716,97 €

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 11 066 716,97 € dont 10 729 718,30 € de dépenses réelles et 336 998,67 € de dépenses d'ordre

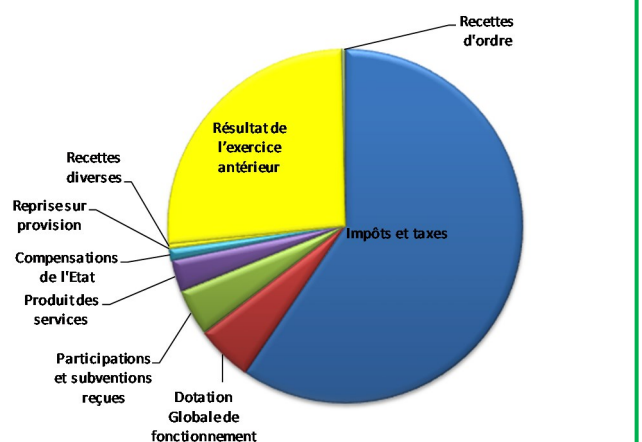
<b>Dépenses réelles :</b>	<b>10 729 718,30 €</b>
Reversement aux communes	2 660 837,02 €
Charges à caractère général	2 379 133,00 €
Dépenses de personnel	1 835 143,54 €
Rémunération des élus et charges	114 222,21 €
Participations – subventions versées	1 876 009,36 €
Charges financières	16 493,72 €
Provisions	1 414 679,81 €
Autres charges	433 199,64 €
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>336 998,67 €</b>



## Les recettes de fonctionnement : 14 211 222,82 €

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 14 211 222,82 € dont 10 432 442,19 € de recettes réelles et 46 580,83 € de recettes d'ordre ; l'excédent de l'exercice antérieur étant de 3 732 199,80 €

<b>Recettes réelles :</b>	<b>10 432 442,19 €</b>
Impôts et taxes	8 465 735,35 €
Dotation Globale de fonctionnement	729 188,00 €
Participations et subventions reçues	605 677,38 €
Produit des services	419 350,44 €
Compensations de l'Etat	156 037,00 €
Recettes diverses	56 454,02 €
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>46 580,83 €</b>
<b>Résultat de l'exercice antérieur</b>	<b>3 732 199,80 €</b>



**Autofinancement :** Le solde des recettes et des dépenses de fonctionnement permet de dégager un autofinancement de 3 144 505,85 €



## Investissement

La section d'investissement regroupe toutes les dépenses et recettes relatives à des opérations non répétitives. Elles comprennent essentiellement des opérations d'équipement qui se traduisent par une modification de la valeur et de la consistance du patrimoine de la Collectivité.

Exemple de dépenses : frais d'étude, acquisition de meubles et immeubles, travaux, remboursement du capital des emprunts...

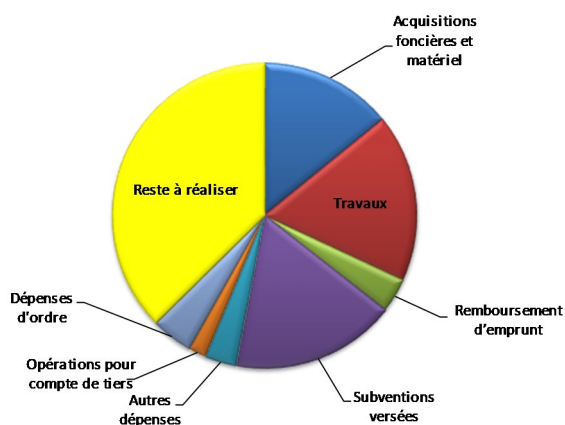
Exemple de recettes : fonds de compensation de la TVA, subventions d'équipement reçues, emprunts...

Le résultat de clôture s'élève à 2 762 186,22€ (soit 3 144 505,85 € en fonctionnement et - 382 319,63 € en investissement), auquel il convient d'intégrer le déficit de la zone d'activités de Fanjouge suite à la clôture du budget, soit un résultat global de 2 361 195,09 €

### Les dépenses d'investissement : 2 568 637,99 €

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 2 568 637,99 € dont 1 494 634,36 € de dépenses réelles, 114 272,83 € de dépenses d'ordre et 959 730,80 € de restes à réaliser.

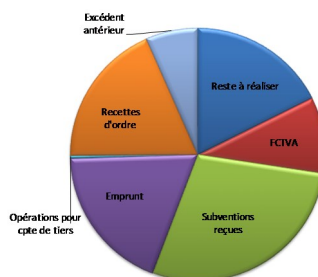
<b>Dépenses réelles</b>	<b>1 494 634,36 €</b>
Acquisition foncières et matériel	363 230,26 €
Travaux	457 354,53 €
Remboursement d'emprunt	94 182,46 €
Subventions versées	446 753,29 €
Autres dépenses	85 070,81 €
Opérations pour cpte de tiers	48 043,01 €
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>114 272,83 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>	<b>959 730,80 €</b>



### Les recettes de d'investissement : 2 186 318,36 €

Les recettes d'investissement se sont élevées à 2 186 318,36 € dont 1 252 183,14 € de recettes réelles, 404 690,67 € de recettes d'ordre et 385 264,20 € de restes à réaliser, l'excédent de l'exercice antérieur étant de 144 180,35 €

<b>Recettes réelles</b>	<b>1 252 183,14 €</b>
FCTVA	213 953,00 €
Subventions reçues	620 177,04 €
Emprunt	409 398,29 €
Opérations pour cpte de tiers	8 654,81 €
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>404 690,67 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>	<b>385 264,20 €</b>
<b>Excédent exercice antérieur</b>	<b>144 180,35 €</b>



**Autofinancement** : Le solde des dépenses et recettes d'investissement fait apparaître de besoin de financement de 382 319,63 €

Vous trouverez à la fin de ce rapport d'activités les données financières par secteurs, mais également les Comptes Administratifs de l'année 2017, conformément à la loi.

#### 1-Gestion et commercialisation des zones d'activités

- Refonte du marquage de la ZA des Auches pour un montant de 1 000 € HT,
- Réfection de la voirie interne de la ZA de Fanjouge, pour un montant de 11 880 € HT,
- Mise en conformité de la ZA de Fanjouge avec les prescriptions de l'Etat, en ce qui concerne son caractère inondable, pour un montant de 3 450 € HT,
- Mise en place d'un complément de signalétique directionnelle pour la ZA de la Gare et la ZA de Fanjouge pour un montant de 3 220,27 € HT.
- Cession d'un terrain de 1 282 m<sup>2</sup> à la SAS VALCOM, pour un montant de 17 300 € TTC, le 24 août.

#### 2-Accueil, accompagnement des porteurs de projet et des entreprises

##### **Objectifs du service développement économique:**

- Orienter les porteurs de projet dans leurs démarches de création ou de reprise d'entreprise ;
- Accompagner les entreprises dans leurs recherches foncières et immobilières ;
- Délivrer une information sur les aides mobilisables, en fonction du projet de l'entreprise (développement, création, reprise...).

##### **Mise en place d'un partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche, quatre axes d'actions ciblées:**

- Accompagnement des créateurs ou repreneurs d'entreprises,
- Accompagnement des chefs d'entreprise qui veulent transmettre leur activité,
- Accompagnement des entreprises en difficulté,
- Sensibiliser le public scolaire au monde de l'entreprise et aux métiers de l'artisanat.
- Financement de ces actions à hauteur de 50% par la Communauté de communes, soit 22 500 €, sur deux ans.

#### 3-Soutien à la création d'entreprise, emploi et insertion professionnelle

- Organisation du salon de la création d'entreprises, en partenariat avec Pôle emploi Pierrelatte-Nyons et la Mission Locale Centre Ardèche, le 27 novembre 2017 : 25 exposants et 328 visiteurs,
- Soutien à l'association d'insertion professionnelle ECATE, à hauteur de 74 000 €.

#### 4-Opération foncière et immobilière

Deux actions majeures pour le développement du territoire sont engagées en 2017, suite aux conclusions de l'étude de gisements fonciers menées en collaboration étroite avec l'Etablissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes EPORA et dont la restitution a eu lieu fin 2016.

##### **Immobilier d'entreprise :**

Engagement d'une étude de faisabilité pour reconverter l'ancien site d'Intermarché à Bourg-Saint-Andéol en un lieu d'accueil pour les entreprises. Mise en place d'une convention d'études et de veille foncière avec EPORA qui est maître d'ouvrage sur cette étude. Participation de la Communauté de communes à hauteur de 12 000 € HT maximum.

##### **Foncier d'entreprises :**

-Réflexion pour la création d'une nouvelle zone d'activité sur le territoire de la CC DRAGA.

#### 5-Actions d'animation économique

##### **Actions en faveur du commerce de proximité**

L'année 2017 voit le lancement d'une opération de vitrophanie sur les communes de Bourg-Saint-Andéol et de Viviers. Il s'agit de développer un visuel de communication sur les vitrines des locaux vacants pour faciliter leur commercialisation et valoriser l'offre de services .

##### **Bourse à l'immobilier d'entreprise**

Cet outil, en ligne sur le site internet, permet de recenser les biens disponibles sur le marché de l'immobilier ou du foncier d'entreprises. L'objectif est de mettre en relation les recherches des entreprises avec les offres disponibles sur le territoire, et faciliter ainsi le développement ou l'implantation des entreprises locales.

## Le PLU est devenu intercommunal

La CC DRAGA est devenue compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme depuis le 27 Mars 2017 ! En effet, avec les différentes évolutions législatives, les élus de la CC DRAGA, représentants des 9 communes au Conseil Communautaire, se sont déclarés favorable à cette disposition.

### Qu'est-ce qu'un PLUI ?

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est un outil stratégique de planification et de programmation qui explore les enjeux d'un territoire, pour construire un projet d'aménagement et de développement durable, traduit en règles générales d'utilisation du sol pour tous. Le futur PLUI de la CC DRAGA constituera une formidable opportunité de donner naissance à une vision partagée de l'avenir de notre territoire, établie selon ses besoins et dans le respect des principes du développement durable. Ce document unique couvrira l'ensemble de notre territoire. Il intégrera le Programme Local de l'Habitat (PLH). En favorisant l'harmonisation des politiques publiques, le PLUI-H permettra de mettre en œuvre une programmation urbaine cohérente et lisible, dans un contexte en pleine mutation.



### Que s'est-il passé depuis le 27 Mars 2017 ?

Parallèlement à l'élaboration du PLUi-H, la communauté de communes poursuit les procédures en cours. En effet, les communes de Saint-Marcel d'Ardèche, Saint-Montan et Saint-Just sont en cours d'élaboration ou de révision de leurs PLU respectifs et ont demandé à la communauté de communes d'achever ces procédures pendant l'élaboration du PLUi-H.



### Des prémices depuis 2015...avec le service commun ADS !

Le Pôle Développement Territorial est en charge de l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS). Celui-ci assure gratuitement l'instruction des autorisations d'urbanisme. Cette prise de compétence en urbanisme réglementaire s'inscrit dans le cadre de la loi ALUR du 24 Mars 2014, suite à la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat concernant l'instruction des Sols. En 2017, le service ADS s'occupe également du traitement des DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner).

### Quelques chiffres :

- Augmentation de 20 % des dossiers traités entre 2015 et 2017
- Augmentation de 55 % des logements autorisés entre 2015 et 2017

## Mais aussi ...

### Transfert de la gestion DPU

Le droit de préemption urbain (DPU) est une procédure qui permet notamment à une personne publique d'acquérir en priorité, dans certaines zones préalablement définies par elle, un bien immobilier mis en vente par une personne physique ou morale, dans le but de réaliser des opérations d'aménagement urbain. Le propriétaire du bien n'est alors pas libre de vendre son bien à l'acquéreur de son choix et aux conditions qu'il souhaite. La CC DRAGA, suite au transfert de la compétence PLUi, est devenue compétente sur ce droit de préemption. Ce transfert intervient avant même l'élaboration du PLU intercommunal. Il s'agit non seulement de la compétence pour exercer mais également pour instituer le DPU.

### Transfert de l'Aire d'Accueil des gens du voyage.

La communauté de communes est désormais compétente pour l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des GV. Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage de l'Ardèche prévoit la réalisation d'une aire d'accueil de 20 places sur la commune de Bourg-Saint-Andéol. La communauté de communes est mobilisée pour trouver l'emplacement le plus pertinent et lancer les études pré-opérationnelles.

### Nouvelle compétence développement économique

Deux niveaux d'actions publiques sont renforcés par la loi NOTRe pour l'appui au développement économique : la région et l'intercommunalité. Cette clarification des rôles entre collectivités locales était attendue par le monde économique. La CC DRAGA n'échappe pas à la règle. Avec le retrait des conseils départementaux de l'action économique et le strict encadrement de leurs interventions économiques, ainsi que le recentrage de la compétence Développement Economique, le rôle de la Communauté de Communes se trouve élargi, et passera par une coopération accrue avec la Région Auvergne Rhône Alpes afin de pouvoir travailler au mieux sur des actions concrètes, notamment sur la politique locale du commerce et les actions de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

### Refonte bourse à l'immobilier d'entreprises

Un nouvel outil au service du développement économique ! Exit la bourse aux locaux fade, et bienvenue à LA Bourse aux locaux 2017 ! Celle-ci est consultable sur le site Internet de la CC DRAGA [www.ccdraga.fr](http://www.ccdraga.fr). Vous pouvez y retrouver toute les offres de locaux et terrains vacants. (Mettre un visuel)

### OPAH

La CC DRAGA a mis sur pied une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain sur tout le territoire. Celle-ci, établie sur la période 2015-2020 a pour objectif de couvrir plusieurs champs d'actions : urbain, immobilier, lutte contre l'habitat indigne, rénovation énergétique, autonomie, patrimonial et environnemental. A mi-parcours, il est facile de constater que l'OPAH DRAGA répond aux besoins du territoire. La CC DRAGA a dressé le bilan mi-parcours de son Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU), en vigueur jusqu'en 2020. Cette opération permet aux particuliers souhaitant rénover leur logement et éligibles aux aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) de bénéficier d'un accompagnement gratuit et personnalisé tout au long de leur projet ainsi que d'aides financières pour réaliser leurs travaux (amélioration énergétique, maintien à domicile, rénovation).

2,8 M€ de TRAVAUX engagés dans les logements

812 890 € de SUBVENTIONS obtenues pour la réalisation des travaux

320 PROPRIETAIRES informés

70 LOGEMENTS financés grâce à l'OPAH RU

Pour info : Contact : [www.opah-draga.fr](http://www.opah-draga.fr) / 04 58 17 71 88 / [contact@opah-draga.fr](mailto:contact@opah-draga.fr)

# Office de Tourisme Intercommunal

## Bilan de l'année 2017

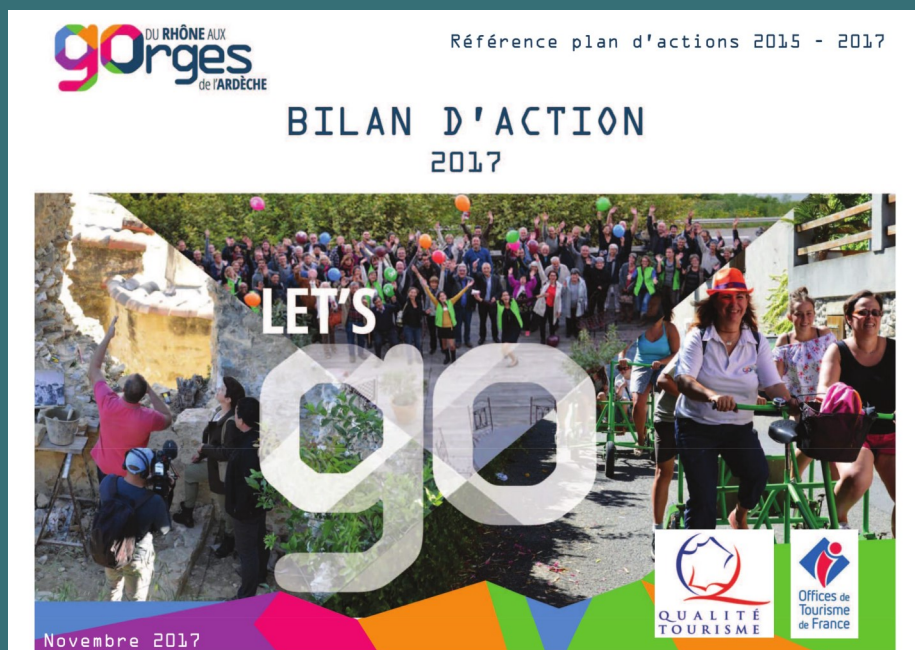
L'Office de Tourisme Intercommunal DRAGA a été créé le 1er Janvier 2014, date à laquelle les communes ont transféré la compétence Tourisme à l'intercommunalité. Il est le résultat de la fusion de quatre OT existants du territoire (Viviers, BSA, St Martin d'Ardèche et Larnas). Il est piloté par un Comité de Direction composé de 17 personnes : 9 élus et 8 professionnels du tourisme.

L'action de l'Office de Tourisme Intercommunal DRAGA s'organise autour de plusieurs axes stratégiques :

- Un accueil qualitatif et maîtrisé
- Une offre qualifiée, attractive, favorisant les retombées économiques
- Un plan de communication et de promotion adapté, ciblé et mesuré
- Un office de tourisme structuré, professionnel et ancré dans son territoire
- Un service réceptif renforcé autour d'une offre enrichie

Le tourisme s'appréhende aujourd'hui en terme d'économie, il devient donc un axe majeur de développement du territoire. Ce constat conforte donc les élus dans le choix du transfert de cette compétence afin d'avancer au même rythme, dans l'intérêt général.

**Un rapport plus complet est consultable sur le site de la CC DRAGA.**



**OTI DRAGA**  
46 rue Olivier de serres  
07700 Bourg Saint Andéol  
04-75-54-54-20

[www.rhone-gorges-ardeche.com](http://www.rhone-gorges-ardeche.com)  
[contact@rhone-gorges-ardeche.com](mailto:contact@rhone-gorges-ardeche.com)



[www.ccdraga.fr](http://www.ccdraga.fr)

## Renouvellement de la Délégation de Service Public d’Alimentation en Eau Potable

La Communauté de Communes DRAGA a en gestion l’Alimentation en Eau Potable depuis 2004. En fin d’année 2017, elle a attribué la nouvelle délégation de service public concernant celle-ci. Cette attribution fait suite à une procédure longue et complexe, validée dans ses différentes étapes par le Conseil Communautaire en sa qualité d’assemblée délibérante détenant le pouvoir exécutif.

La société VEOLIA a donc été choisie et, est devenue le gestionnaire unique sur tout le territoire de la CC DRAGA depuis le 1er janvier 2018, et ce, pour une durée de 12 ans.

Suite à cette attribution, de nombreux travaux ont été programmés : en effet, ce sont un peu moins de 990 000 euros qui seront investis dès cette année 2018 sur la sécurisation de la ressource en eau, et notamment celle du forage de Gériège à Bourg Saint Andéol. Ce forage est très important sur notre territoire car il alimente toutes les communes de la CC DRAGA exceptée la commune de Viviers. Cette opération viendra s’ajouter aux investissements annuels, avec des sommes comprises en moyenne depuis une dizaine d’années autour du million d’euros pour l’entretien courant du réseau.

A l’avenir, le citoyen verra sa contribution diminuée, la CC DRAGA ayant décidé d’abaisser la part financière qui lui revenait, le délégataire entrant également dans cette démarche sur la partie exploitation. Cette délégation à un prestataire unique, contre deux précédemment sur le territoire, ce qui permet donc une uniformisation ou « lissage » des tarifs à l’échelle intercommunale.

Comparatif prix de l’eau potable avant et après DSP*			
	2017	2018	Variation 2017/2018
Canton BSA hors Viviers	227,10 €	199,78 €	- 27,32 €
Viviers	215,54 €	199,78 €	- 15,76 €

\*Total sur la base d’une facture 120 m3 hors taxes et redevances



## Une nouvelle compétence !

La CC DRAGA a délibéré en 2017 afin de transférer la gestion de l’Assainissement collectif au 1er Janvier 2018. L’idée étant de mener des études, et gérer cette compétence de manière uniforme sur tout le territoire. Un nouveau contrat de délégation sera mis en place sur cette compétence pour Juillet 2018.

Pour plus d’informations sur la gestion de l’Alimentation en Eau Potable, vous pouvez consulter les rapports des délégataires sur le Site Internet de la CC DRAGA-Rubrique Rapport d’Activités.

## Nouveaux contrats de collectes pour la Gestion des Déchets

La compétence Gestion des Déchets est intercommunale depuis la création de la CC DRAGA en Janvier 2004. Le but est de fournir aux habitants un service public de qualité, qui tient compte des évolutions réglementaires et des politiques de protection de l'environnement. Par sa politique ambitieuse, la CC DRAGA tente de limiter les coûts de l'exercice de cette compétence, en incitant les habitants du territoire à trier leurs déchets. Il est aussi de ses prérogatives d'organiser au mieux les collectes de déchets divers. Pour ce faire, et c'est tout l'objectif de la gestion intercommunale, des marchés publics de collectes sont passés afin de bénéficier de tarifs avantageux. 2017 était une année de renouvellement, avec des changements qui ont été mis en place au mois de Mai.

### Quels changements ?

1/ La durée des marchés augmente ! Depuis le mois de Mai, les prestataires sont responsables de nos déchets pour 5 ans et demi.

2/ Le type de marché ! Les anciens marchés étaient conçus en fonction du type de déchets à collecter : Ordures Ménagères, Emballages, Verres, Papiers, Cartons, et également le lavage des Containers Semi-Enterrés. Les nouveaux marchés ont été conçus en fonction du mode de collecte et du type de véhicule nécessaire pour les effectuer. L'objectif étant d'inciter les prestataires à investir sur un seul type de véhicule qui sera utilisé sur la durée du marché et de faire donc des économies.

### Quels sont les nouveaux prestataires ?

Lot n°1 Collecte en camion : COVED

Lot n°2 Collecte en camion Ordures Ménagères : NICOLLIN

Lot n°3 Collecte en camion grue verre : SOLOVER

Lot n°4 Collecte en camion grue carton: COVED



## Diverses opérations pour le bien de tous !

La Communauté de Communes DRAGA, dans le cadre de sa compétence gestion des déchets, a lancé fin Novembre une campagne de mise en place de conteneurs individuels, à destination des résidents des villes et villages de Saint Marcel d'Ardèche, Saint Martin d'Ardèche et Bourg Saint Andéol également. L'idée étant de remplacer les anciens bacs individuels par des bacs normés et réglementaires. L'opération se poursuivra en 2018 sur les autres communes du territoire.

De plus, afin de favoriser le tri sur toutes les filières, la CC DRAGA en lien avec le Syndicat des portes de Provence, a organisé des opérations spéciales telles que des collectes d'amiante et des distributions de compost qui ont connu un grand succès.

Pour plus d'informations sur la gestion des déchets, vous pouvez consulter les rapports sur le prix et la qualité de service sur le Site Internet de la CC DRAGA-Rubrique Rapport d'Activités.

## Inauguration de la Maison de la Petite Enfance à Saint Martin d'Ardèche

Samedi 21 janvier 2017 était inaugurée la Maison de la Petite Enfance Intercommunale à Saint Martin d'Ardèche, en présence de Jean-Paul CROIZIER, Président de la CC DRAGA, Pascal TERRASSE, Député et Conseiller départemental du canton de Bourg Saint Andéol, Christine MALFOY, Conseillère départementale du canton de Bourg Saint Andéol et Maire de Saint Martin d'Ardèche, et de Bernadette DALLARD, Vice-Présidente en charge de la Petite Enfance-Enfance et Jeunesse à la CC DRAGA.

Cette structure a pu voir le jour grâce à l'engagement des parents, à l'origine de la création de la crèche de Saint Martin d'Ardèche, des élus des communes de Saint Martin, Saint Marcel et Saint Just d'Ardèche, et bien entendu des élus intercommunaux et communaux siégeant dans les différentes commissions. La Communauté de Communes DRAGA a financé cet investissement devenu nécessaire et a bénéficié des aides financières et techniques du Département, de l'Etat et de la CAF Ardèche, pour un service aux familles toujours plus efficace et un accueil très qualitatif. Sur le millier de mètres carré du terrain cédé par la commune, le nouveau bâtiment accueille non seulement la crèche sur 450 m<sup>2</sup> mais aussi un espace dédié au relais d'assistantes maternelles. Les aménagements intérieurs et extérieurs ont été pensés afin d'accueillir enfants et parents dans les meilleures conditions.

La Maison de la Petite Enfance abrite également le Relais Petite Enfance Intercommunal, service itinérant de la Communauté de Communes DRAGA. Libre d'accès et gratuit, il couvre l'ensemble du territoire. Il est implanté en proximité sur trois sites : Viviers, Bourg Saint Andéol et St Marcel d'Ardèche. Sur le bâtiment de la Maison de la Petite Enfance, une salle de 75 m<sup>2</sup> lui est réservé. Facilitant le parcours de recherche, les parents pourront trouver une information et un accompagnement :

- sur l'offre d'accueil (accueil individuel chez les assistantes maternelles, accueil collectif)
- sur les modalités administratives (inscriptions, emploi d'une assistante maternelle, évaluation du montant des frais de garde, aides financières...) sur les disponibilités en place d'accueil collectif et individuel.





## Travaux à la Crèche de Bourg Saint Andéol

La CC DRAGA dans le cadre de sa compétence Petite Enfance-Enfance-Jeunesse a mené des travaux de remise en état de la Crèche de Bourg Saint Andéol. Ceux-ci ont été réalisés pendant l'été 2017 afin de pouvoir fonctionner à la rentrée.

Travaux réalisés : Peintures, plafonds, isolation, rénovation des sanitaires...



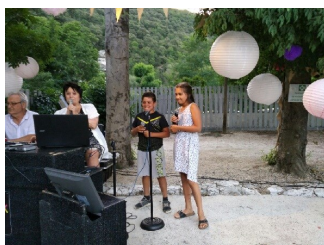
## Théâtre Forum, 2ème édition



Suite au succès de la 1ère édition sur les addictions, le Collectif Acteur Jeunesse composé de nombreux acteurs sociaux du territoire, a décidé de reconduire l'expérience. Et pour cette soirée, le thème choisi était les relations parents-enfants, en jouant sur les différences de langages et d'expression, en fonction des générations.

L'objectif du théâtre forum est utilisé pour tenter de résoudre collectivement des problèmes de société et libérer la parole. De l'avis de tous, cette soirée, qui avait pour lieu la Cascade, fut un succès.

## Mais aussi de nombreuses actions tout au long de l'année !



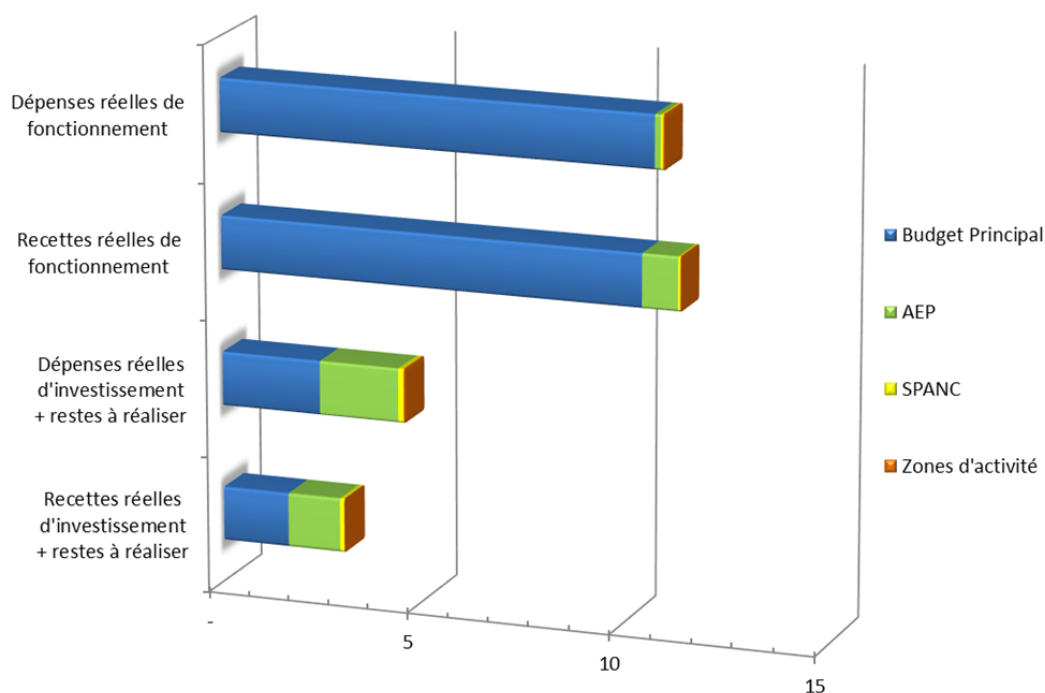
# Photos 2017



# Données financières complémentaires

BUDGET ANNEXE DE L'EAU			
<i>Exploitation</i> : excédent global de 779 718,88		Investissement : déficit global de 248 938,23 €	
Total dépenses	585 166,10	Total dépenses	2 461 685,23
Total recettes	1 364 884,98	Total recettes	2 212 747,00
<b>Résultat global de clôture</b>			<b>530 780,65</b>
BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)			
<i>Exploitation</i> : excédent global de 11 361,42€		Investissement : excédent global de 4 617,88 €	
Total dépenses	56 767,64	Total dépenses	134 424,00
Total recettes	68 129,06	Total recettes	139 041,88
<b>Résultat global de clôture</b>			<b>15 979,30</b>
BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE DU BANC ROUGE			
Fonctionnement : déficit global de 72 781,04 €		Investissement : déficit global de 79 533,01 €	
Total dépenses	93 700,71	Total dépenses	112 698,89
Total recettes	20 919,67	Total recettes	33 165,88
<b>Résultat global de clôture</b>			<b>152 314,05</b>
BUDGET ANNEXE DES AUTRES ZONES D'ACTIVITE			
ZA BELLIEURE		Dépenses de fonctionnement 2017	6 183,00
		<b>Résultat global de clôture</b>	<b>-257 951,12</b>
ZA FANJOUGE		Dépenses de fonctionnement 2017	23 037,03
		<b>Résultat global de clôture</b>	<b>-400 991,13</b>
<b>Le total des dépenses et recettes intègre les excédents et déficits cumulés des années antérieures</b>			

## BUDGETS CONSOLIDES



# Communauté de Communes DRAGA

La Marjolaine  
Place Georges Courtial  
07700 Bourg Saint Andéol

Adresse mail : [contact@ccdraga.fr](mailto:contact@ccdraga.fr)

Site internet : [www.ccdraga.fr](http://www.ccdraga.fr)



[www.ccdraga.fr](http://www.ccdraga.fr)